

## **Discours remise du diplôme Ressons le Long village étoilé**

**8 mai 2011**

**Chers Collègues, Chers amis,**

### **Mesdames et Messieurs**

Depuis plusieurs années, la prolifération de l'éclairage public et privé dans notre Vallée de l'Aisne constitue une menace pour l'équilibre de la vie et pour l'existence d'un ciel nocturne étoilé.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (A.N.P.C.E.N), association reconnue d'intérêt général propose aux communes la signature d'une Charte pour la Préservation de l'Environnement Nocturne.

Début janvier, Madame Souplet, de l'ANPCEN, nous informait de la récompense de 2 années de travail sur notre éclairage public : la labellisation de Ressons le Long en village étoilé 4\*. Le Label \*Village étoilé\* récompense les communes qui mènent une politique qui va dans le sens d'une maîtrise des éclairages extérieurs sur leur territoire.

Cette charte s'inscrit dans le projet de loi dite « Grenelle II » portant l'engagement national pour l'environnement.

Concrètement, les élus s'engagent à suivre un cahier des charges pour tous travaux de construction ou d'aménagement sur le territoire communal.

Des opérations simples peuvent être mises en place :

- Choisir des lampadaires dont la lumière est orientée vers le bas,
- Extinction de l'éclairage public à partir de 23h00 le soir,
- Favoriser l'éclairage passif à partir de catadioptrés ou de matières réfléchissantes pour les giratoires et la signalisation hors agglomération.

D'autres opérations plus techniques comme la dédensification du réseau d'éclairage public.

La préservation d'un ciel nocturne de qualité doit être un acte politique fort dans le périmètre de la vallée de l'Aisne.

Voisine sur l'ubac de Berny Rivière, la commune de Ressons le Long s'étale sur 6 km de long de la Vache Noire à Pontarcher. En quelques chiffres, c'est 116 points lumineux, 1000 heures d'éclairage par an, 140 kWh par an et par point

lumineux, pour un coût de 4200€/an (il serait d'environ 7500€/an en cas d'éclairage toute la nuit) et surtout 1.9 tonne de CO2/an de produit.

Il est donc de notre responsabilité d'informer la population sur les risques environnementaux créés : gêne, gaspillage d'énergie, pollution lumineuse, perturbation de la vie nocturne.

En 2008, nous sollicitons notre syndicat d'énergie (l'USEDA) afin de réaliser une étude d'éclairage.

Cette étude montra des pointes d'éclairage en des lieux où cela ne se justifiait pas.

C'est pourquoi, notre programme d'extension d'éclairage public s'accompagne d'une non augmentation du nombre de points lumineux sur notre territoire. Il suffit de retirer des points en des endroits où ils se trouvent en surnuméraire afin de les implanter là où il y en a la nécessité. En outre, nos candélabres possèdent un appareillage encastré et diffusant vers le bas. Nous abandonnons l'éclairage vers le haut des monuments... des actions basiques et évidentes allez vous dire ?  
CQFD

La commune de Ressons le Long en étant l'une des 3 premières communes du département de l'Aisne labélisées, et en étant la mieux labélisée, lance un appel aux autres communes du territoire afin de les sensibiliser.

Nous devons porter d'une seule voix cet engagement politique afin que la vallée de l'Aisne soit un exemple de la bonne cohabitation entre l'activité humaine et la Protection du Ciel Nocturne.

Je laisse à présent la parole à Madame Souplet.

Bien entendu, nos efforts vont se poursuivre afin de porter de 4 à 5 étoiles notre label.

Parmi les recommandations de l'ANPCEN, des pistes sont d'ores et déjà mise en œuvre. Tout cela nous permettra de dormir au « label étoile »...

Je tiens à remercier l'équipe municipale de Ressons le Long pour la préparation de cette journée.

Nicolas REBEROT